



Comité Départemental
Cycliste du Var

Immeuble « L' Hélianthe » - La Rode

Rue Emile Ollivier
83000 TOULON

Fédération Française de Cyclisme

Tél./Fax 04 94 46 27 19

SIRET 429 962 095 00015

Comiteffcvar@yahoo.fr

<http://cd83cyclisme.free.fr>

Tour du Var Minimes et cadets 2014

Une organisation des clubs :

- 1^{ère} étape (Minimes et Cadets) le dimanche 13 avril 2014 – Organisateur RO Brignoles.
- 2^{ème} étape (Minimes et Cadets) le lundi 21 avril 2014 – Organisateur VC Draguignan.
- 3^{ème} étape (Minimes et Cadets) le dimanche 4 mai 2014 – Organisateur OCCV Draguignan.
- 4^{ème} étape (Minimes et Cadets) le dimanche 8 juin 2014 – Organisateur VC Draguignan.

Sous l'égide du :

COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR FFC

Avec la participation :

Conseil Général du VAR

Crédit Municipal de TOULON

Des communes de Brignoles et Draguignan.



Le mot du Président du Comité Départemental du VAR

Les clubs varois se sont mobilisés pour offrir aux jeunes minimes et cadets, 4 étapes sur ce Tour du Var 2014.

Merci aux communes de l'investissement apporté et soyons certains que nous serons nombreux sur ce magnifique théâtre varois.

Le Président du CD83 FFC

M. Christian LAZARINI

TOUR DU VAR – COMITE DU VAR F.F.C.

Catégorie : MINIMES et CADETS

- Chaque organisateur

- donnera ses dossards aux coureurs
- mettra en place les banderoles du Comité du VAR au podium d'arrivée
- mettra en place les banderoles' de son club

- Le CD 83 fournira

- 5 coupes pour les différents classements généraux
- un maillot jaune au 1er du classement général
- un maillot blanc pour au 1er du GPM (Crédit Municipal de TOULON)
- 8 prix du classement général final en minimes
- 8 prix du classement général final en cadets

- Les maillots des leaders seront remis sur le podium par le Président du CD 83 FFC ou la personne déléguée par ses soins

Le club organisateur, de la dernière étape devra prévoir une salle pour la remise des prix des différents classements généraux :

- Les 8 premiers coureurs minimes et les 8 premiers cadets,
- Les 3 premiers du GPM,

Les clubs organisateurs devront prévoir un local pour un éventuel contrôle antidopage avec des bouteilles d'eau cachetées (1 table et 2 chaises) conformément au règlement national FFC.

TOUR DU VAR 2014 - MINIMES/CADETS

Le comité départemental du Var FFC et les associations suivantes : RO de Brignoles, VC Dracénois et OCCV Draguignan, organisent le Tour du Var 2014.

ENGAGEMENT DU CD 83 ET DEVOIR DES CLUBS

ARTICLE 1

Le CD 83 s'appuie sur les épreuves inscrites au calendrier pour organiser le Tour du Var 2014

ARTICLE 2

Les clubs partenaires du Tour du Var minimales cadets s'engagent à appliquer la réglementation FFC.

ARTICLE 3

Le règlement sera, celui des courses minimales cadets FFC sous le contrôle des commissaires officiels nommés par le CD 83

ARTICLE 4

Chaque association cycliste participante organise sa course étape et en assume :

- les frais et les démarches administratives
 - autorisation préfectorale
 - déclaration de la course au comité régional
 - assurances véhicules suiveurs et organisation
- la sécurité
 - voiture ouvreuse
 - protection des carrefours
 - ambulance
 - voiture balai pour marquer la fin de la course

ARTICLE 5

L'organisateur s'engage à avoir un parcours de:

- 60 kms minimum pour les cadets
- 25 à 30 kms pour les minimales
- si possible une cote afin d'établir un GPM (uniquement pour les cadets)

ARTICLE 6

Le club met à disposition 2 ou 3 voitures pour les commissaires selon le type de course (routière ou circuit routier)

- pour la sécurité ces véhicules doivent être équipés de CB afin d'établir des liaisons entre commissaires

ARTICLE 7

Le club organisateur peut prévoir un véhicule neutre de dépannage

- Ce véhicule devra être impérativement équipé de CB

ARTICLE 8

Prévoir un emplacement pour le contrôle des braquets ainsi qu'un membre du club à disposition du commissaire responsable de cette opération.

ARTICLE 9

Le club organisateur devra mettre en place une banderole du CD 83 sur la ligne d'arrivée et sur le lieu des récompenses.

ARTICLE 10

L'organisateur s'engage à l'issue de chaque épreuve de récompenser sous forme de coupes ou de plaquettes et bouquets de fleurs le premier de l'étape et des différents classements

ARTICLE 11

Le CD 83 finance le classement général, minime et cadet : Les prix seront remis le jour de la dernière étape. Pour prétendre recevoir leur prix, les lauréats devront être présents.

ARTICLE 12

Les coureurs devront obligatoirement à chaque étape se présenter en tenue du club pour la remise des récompenses.

Minimes :

1°/40€ - 2°/30€ - 3°/25€ - 4°/20€ - 5°/15€ - 6°/10€ - 7°/10€ - 8°/10€ Soit 160 Euros

Cadets :

1°/60€ - 2°/40€ - 3°/30€ - 4°/25€ - 5°/15€ - 6°/10€ - 7°/10€ - 8°/10€ Soit 200 Euros

REGLEMENT

ARTICLE 13

Les engagements des coureurs participant au Tour du Var devront parvenir à l'organisateur de la course étape au plus tard le jeudi précédent l'épreuve. (ffc.fr engagement par Internet).

A l'issue de chaque étape, les coureurs devront rendre leur dossard au club organisateur.

-Une liste de coureurs classés sera établie par le CD 83 et donnée au club organisateur de l'étape suivante.

-Dés la 2eme étape les coureurs auront les dossards d'après le classement général, validé par le CD83.

-Pour être récompensé au classement général, les coureurs devront participer à toutes les étapes

ARTICLE 14

Classement individuel

-**Etape:** il sera établi un classement au point en fonction du classement officiel de chaque course étape (d'après les états de résultats des commissaires)

MINIMES : Pour toutes les étapes :

25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et ensuite **1 pt** de présence.

CADETS : Points attribués à la **1ère étape** (les 15 premiers marquent des points)

25-20-17-14-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et ensuite **1 pt** de présence

ATTENTION ATTRIBUTION DE POINTS

- à la **2ème étape** (les quinze premiers marquent des points)

30-27-24-21-18-16-14-12-10-9-8-7-6-5-4 et ensuite **3 pts** de présence

- à la **3ème étape** (les quinze premiers marquent des points)

40-35-30-25-20-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6- et ensuite **4 pts** de présence

- à la **4ème étape** (les quinze premiers marquent des points)

50-30-25-20-18-16-14-12-11-10-9-8-7-6-5 et ensuite **1 pt** de présence

A partir de la 30ème place les coureurs seront classés ex æquo et par ordre alphabétique à chaque étapes

•**Général:** en cas d'égalité de points au général, les coureurs seront départagés de la façon suivante

- la meilleure place aux différentes étapes
- les places cumulées aux différentes étapes
- le plus jeune

○Un maillot sera remis au premier du classement général

○Le coureur s'engagera à le porter à l'étape suivante

GPM: pour les cadets uniquement:

-il sera établi une grille de point en fonction des difficultés (pas de grille de prix)

-Un communiqué spécial sera effectué pour en donner le règlement en fonction du parcours des différentes étapes

ARTICLE 15

Si un coureur est sélectionné par le CD83, le Comité Côte d'Azur, le même jour, qu'une épreuve du TV 2014, il prendra les points gagnés sur l'étape précédente.

ARTICLE 16

Le jury sera le suivant:

- le responsable de la commission minimales cadets CD83
- le collègue des commissaires

ARTICLE 17

En cas d'impondérable dans le règlement, Monsieur Michel SAUVAL pourra apporter les modifications nécessaires au bon déroulement du TOUR du VAR 2014

Le Président CD83 FFC
M.Christian LAZARINI

Le responsable du Tour du VAR
Minimes – Cadets
M. Michel SAUVAL